

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

Présents : BACHEVILLIER Stéphane, BAYLE-DUFRECHOU Nelly, COUSSE Christophe, DEJARDIN Magali, LAFFORGUE Alain, LARROZE Gisèle, MERLE Karine, SIOUTAC Gilbert, RAYMOND Régis, ROQUES Michel

Absents :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 22 octobre 2025.
2. Permis d'aménager du lotissement
3. Mise en conformité de l'électrification du clocher
4. Vœux de la municipalité
5. DM augmentation de crédits
6. Logement T4
7. Questions diverses.

Secrétaire de séance : BAYLE-DUFRECHOU Nelly

La séance est ouverte à 19 heures 00

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2025.

PV de la séance du 22 octobre 2025 a été signé par les membres présents

2. Permis d'aménager du lotissement (délibération 16/2025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un permis d'aménager est obligatoire pour la création des 4 lots à bâtir.

Le présent devis comprend le montage du dossier, la notice paysagère, le programme des travaux ainsi que son suivi pendant l'instruction. Ce devis a été demandé aux géomètres experts LARROZE et BREGLER basés à TARBES pour un montant de 2 660.00€ HT soit 3 192.00 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR 09 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

- **D'ACCEPTER** le devis des géomètres experts LARROZE et BREGLER pour un montant de 3 192.00 € TTC
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire avec faculté de délégation, à signer et prendre toutes les dispositions nécessaires concernant cette opération.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3. Mise en conformité de l'électrification du clocher (délibération 17/2025)

Monsieur le Maire dit au Conseil Municipal qu'il faut effectuer des travaux de mise en conformité électrique de l'installation campanaire suite au passage du technicien.

Il présente à l'assemblée un devis établi par l'entreprise BODET Campanaire sise à BRUGUIERES pour la mise en conformité électrique de l'installation campanaire d'un montant de 5 366.00 € HT

Le coût total de ce projet se chiffre à 6 439.20 € TTC

Monsieur le Maire envisage de faire réaliser ces travaux en décembre 2024.

Il propose de financer cette opération comme suit :

<i>RESSOURCES</i>	<i>TYPE D'AIDE</i>	<i>MONTANT HT</i>	<i>TAUX</i>
DEPARTEMENT	Subvention	2 146.40	40 %
COMMUNAUTE 5C	Fonds de Concours	1 500.00	28 %
Autofinancement	Fonds propres	1 719.60	32 %
	TOTAL	5 366.00	

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'effectuer les travaux de mise en conformité électrique de l'installation campanaire dans les conditions techniques et financières présentées ci-dessus,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé par le Maire,
- **SOLLICITE** un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, dans le cadre du plan de financement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4. Vœux de la municipalité

Date retenue : 04 01 2026

Proposition : même traiteur

Menu : salade de chèvre chaud, ½ magret, tarte aux pommes pour un montant de 17.50€ par personne

Prévoir des plaques de pizzas, quiches pour l'apéritif.

Avec l'accord de tous 2 points sont ajoutés à l'ordre du jour

5. Décision Modificative augmentation du compte 65311

Il faut augmenter le compte 65311 pour insuffisance de crédits

615221 entretien et réparation des bâtiments publics : - 490.00€

65311 Indemnités de fonctions élus : + 490.00€

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6. Logements T4

Le Locataire a perdu son emploi, il demande à partir au 31 12 2025.

Reste dû après déduction de la caution : 712.46€, il demande de lui accorder un paiement échelonné.

Monsieur le Maire propose de faire passer une annonce pour trouver un nouveau locataire.

A suivre après la libération des lieux et état des lieux

7. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35

Les membres présents ont signé le registre :

BACHEVILLIER Stéphane	BAYLE- DUFRECHOU Nelly	COUSSE Christophe	DEJARDIN Magali
LAFFORGUE Alain	LARROZE Gisèle	MERLE Karine	RAYMOND Régis
Absent			
ROQUES Michel	Le Maire, SIOUTAC Gilbert		
Absent			